

20 nov 2021 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2021

Covid-19 : vaccination obligatoire des professionnels des soins de santé

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la vaccination obligatoire contre la Covid-19 des professionnels des soins de santé.

Les professionnels des soins de santé disposent d'un délai de trois mois à compter du 1er janvier 2022 pour se faire vacciner. S'ils n'ont pas été vaccinés, ils peuvent continuer à pratiquer sous conditions strictes durant ces trois mois. À partir du 1er avril 2022, l'obtention et le maintien du visa ou de l'enregistrement seront conditionnés à la vaccination ou à l'administration d'une dose de rappel. À partir de ce moment-là, le respect de l'obligation sera contrôlé de manière effective. En cas de non-respect, le visa/l'enregistrement sera suspendu. L'avant-projet reprend les éléments essentiels au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de ce contrôle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be